Liste de vérification du dossier client

* Consentement sur l’utilisation et conservation des renseignements personnels
* Collecte des renseignements personnels
* Déclaration du conseiller signé
* Enquête factuelle, Analyse de besoin et/ou profil d’investisseur
* Lettre explicative des recommandations
* Préavis de remplacement
* Illustration signée
* Formulaires de transactions (ex : T2033, nouveau dépôt, retrait)
* Documentation signée lorsque le client décide de ne pas suivre les recommandations
* Résumé des discussions ou des entretiens avec le client
* Documentation sur les préoccupations et les plaintes des clients

**Élément à ne pas verser au dossier**

Les renseignements et les documents qui ne sont pas nécessaires dans le cadre de l’exercice de vos fonctions en tant que conseiller en sécurité financière ne doivent pas être versés dans les dossiers des clients.

Parmi les renseignements à ne pas inclure, on compte notamment les suivants, sans en exclure d’autres :

* Exemplaires de propositions d’assurance-vie (la totalité ou une partie) comportant des données médicales ou sur le mode de vie
* L’original de la/des police(s) d’assurance
* Testaments
* Procurations
* Certificats de mariage
* Déclarations de revenus ou avis de cotisations
* Documents de prêts hypothécaires ou titres de propriété